

# COMMUNE DE LUNERAY

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal de la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2021.

Le compte administratif 2021 du budget principal a été voté le 7 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 3 492 306,71 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	+ 2 981 963,54 €
Excédent d'investissement cumulé :	+ 510 343,17 €
Restes à réaliser :	- 609 640,00 €
	-----
Résultat cumulé :	+ 2 882 666,71 €

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 502 636,63		718 197,12	718 197,12	3 220 833,75
Affectation du résultat		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	1 389 783,91	1 869 110,82	1 343 356,05	1 135 502,10	2 733 139,96	3 004 612,92
<b>TOTAUX</b>	<b>1 389 783,91</b>	<b>4 371 747,45</b>	<b>1 343 356,05</b>	<b>1 853 699,22</b>	<b>3 451 337,08</b>	<b>6 225 446,67</b>
Résultats de clôture		2 981 963,54		510 343,17		3 492 306,71
Restes à réaliser			685 320,00	75 680,00	685 320,00	75 680,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>2 981 963,54</b>	<b>685 320,00</b>	<b>586 023,17</b>	<b>685 320,00</b>	<b>3 567 986,71</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>2 981 963,54</b>	<b>-99 296,83</b>			<b>2 882 666,71</b>

### ➤ La section de fonctionnement :

Les recettes se sont élevées à **1 869 110,82 €**.

#### Chapitre 70 « Produits de gestion courante » : **92 532,54 €**

Ce chapitre concerne principalement les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire (54 258 €) et l'accueil périscolaire (9 737 €).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions dans les cimetières (14 006 €), les remboursements de frais par des locataires de logements communaux et autres frais (12 401 €)...

#### Chapitre 73 « Impôts et taxes » : **1 063 747,01 €**

Ce chapitre est alimenté par 2 sources importantes de recettes pour la commune : la fiscalité locale (539 770 €) et l'attribution de compensation versée par la communauté de communes (329 109 €).

Concernant la fiscalité locale :

Fiscalité attendue au BP 2021 : 537 468 €

Fiscalité reçue en 2021 : 539 770 €

Soit une différence positive de 2 302 €, et ce malgré un maintien des taux communaux d'imposition.

D'autres postes importants : le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources FNGIR (58 515 €), le Fonds Départemental des Droits de Mutation à Titre Onéreux (68 025 €) et le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC (44 792 €).

#### **Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : 562 299,92 €**

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'État.

La dotation globale de fonctionnement DGF est en baisse : 152 788 € contre 157 567 € en 2020 ; tout comme la dotation nationale de péréquation (31 963 € contre 34 608 €).

Les montants perçus au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (34 179 € contre 34 997 €) et de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (29 121 € contre 29 121 €) restent relativement stables.

Seule la Dotation de Solidarité Rurale est en hausse (141 284 € contre 138 423 €).

Ce chapitre comprend également la compensation versée par l'État au titre des exonérations de taxe foncière (156 493 €), ainsi que la subvention versée par la communauté de communes pour aider au fonctionnement de la bibliothèque municipale (11 600 €).

#### **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 88 754,58 €**

On trouve principalement dans ce chapitre l'encaissement des locations (84 587 €) et les redevances d'occupation du domaine public (4 158 €).

#### **Chapitre 013 « Atténuation de charges » : 1 369,00 €**

Cette recette correspond au remboursement du supplément familial.

#### **Chapitre 76 « Produits financiers » (3,14 €) et Chapitre 77 « Produits exceptionnels » (55 472,23 €)**

#### **Chapitre 042 « Opérations d'ordre budgétaire » : 4 932,40 €**

**Les dépenses se sont élevées à 1 389 783,91 €.**

#### **Chapitre 011 « Charges à caractères général » : 449 983,11 €**

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures scolaires, les fournitures et les travaux d'entretien des bâtiments et des voiries, les contrats passés par la commune pour la fourniture des repas à la cantine, la gestion du marché, les contrats de maintenance, les frais liés aux fêtes et cérémonies (colis de Noël ...), les taxes et redevances payées par la commune ...

Il faut noter une hausse des dépenses sur ce chapitre, due principalement aux dépenses d'énergie et aux achats liés au Covid 19.

#### **Chapitre 012 « Charges de personnel » : 713 283,13 €**

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

On constate ici une hausse des dépenses qui provient de l'embauche au 1er septembre 2021 d'un garde-champêtre.

#### **Chapitre 65 « Charges de gestion courante » : 114 748,54 €**

Il s'agit principalement de dépenses afférentes :

-aux indemnités (et cotisations) du maire et des adjoints : 80 582 €

-aux subventions de fonctionnement aux associations : 26 350 €

#### **Chapitre 66 « Charges financières » : 15 122,22 €**

Cette dépense correspond au remboursement des intérêts de la dette.

#### **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 823,35 €**

#### **Chapitre 042 « Opérations d'ordre budgétaire » : 95 787,56 €**

#### **Chapitre 014 « Atténuation de produits » : 36,00 €**

## ➤ La section d'investissement

Sur l'exercice 2021, **1 343 356,05 € de dépenses** et **1 135 502,10 € de recettes** ont été réalisées en section d'investissement.

Les **recettes** se décomposent comme suit :

- subventions de l'État : 61 323 €
- subventions du Département : 83 178 €
- subventions de la Région : 207 800 €
- subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur : 44 000 €
- remboursement du FCTVA : 162 573 €
- taxe d'aménagement : 19 547 €
- emprunts : 296 092 €
- opérations d'ordre budgétaire : 260 989 €

Au niveau des **dépenses**, les principaux investissements ont été les suivants :

- construction de vestiaires et club house de foot : 340 868 €
- travaux de voirie : 129 024 €
- travaux d'effacement de réseaux : 120 939 €
- achat d'un terrain (réserve foncière) : 194 400 €
- création d'un city stade (opération non soldée) : 78 999 €

Le reste concerne de gros travaux d'entretien sur les bâtiments, terrains et voiries communaux (50 238 €), l'acquisition de gros mobilier et matériel (100 102 €) et des frais d'études pour de futurs gros projets (16 983 €).

Par ailleurs, 141 669 € de capital d'emprunts ont été remboursés et 170 134 € d'opérations d'ordre budgétaire ont été réalisées.

## ➤ Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

### Section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement : 1 869 110,82 €
- Dépenses de fonctionnement : 1 389 783,91 €

### Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : 1 135 502,10 €
- Dépenses d'investissement : 1 343 356,05 €

### Principaux ratios

a) *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 581 €

b) *Produit des impositions directes/population* : 478 €

c) *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 837 €

d) *Etat de la dette*

Encours total des dettes bancaires au 31 décembre 2021 : 1 352 987,64 €

Soit une dette par habitant de : 608 €

Annuités 2021 en capital des dettes bancaires : 141 669,35 €

Nouveaux emprunts contractés en 2021 : 296 091,87 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Luneray, le 7 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604008-20220407-NOTECA2021-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022



Le Maire, Guy AUGER